

MARCHÉ N°10/2013 – CONSOMMABLES INFORMATIQUES

Du 1^{er} février 2014 au 31 janvier 2015

ARTICLE N°1 : PROCÉDURE

Procédure adaptée selon l'article 28 du Code des marchés publics.

Personne responsable du marché : Jean-luc GUILLAUME, Proviseur.

Personnes responsables de l'exécution du marché : Bruno BLEUSE, Intendant.

ARTICLE N°2 : Marché à bons de commandes en fonction des besoins, non reconductible

ARTICLE N°3 : OBJET

Fourniture de consommables informatiques. Les besoins sont exprimés pour la période du 01/02/2014 au 31/01/2015.

ARTICLE N°4 : la consultation ne concerne qu'un seul lot.

ARTICLE N°5 : QUANTITÉ ET QUALITÉ

Les quantités exprimées dans l'annexe sont évaluatives et pourront être inférieures de 15%.

Les cartouches seront de marque et non pas des cartouches compatibles.

ARTICLE N°6 : CONDITIONS DE LIVRAISON

La livraison complète et en début d'année est à proscrire. Les livraisons seront régulières selon le bon de commande, en moyenne une fois par mois. **Le prestataire indiquera ses conditions de livraisons sur son offre.**

ARTICLE N°7 : CRITÈRES DE JUGEMENT

Les critères de jugement seront par ordre décroissant :

- qualité (45%)
- le prix (40%)
- la capacité de l'entreprise en matière de services associés : fréquence des livraisons et rapidité des délais de livraisons à partir de la commande (15%)

ARTICLE 8 : LES PRIX

Les prix resteront fermes sur toute la durée du marché. En cas de modification en cours de marché, l'établissement se réserve le droit de résilier le marché sans préavis et sans compensation.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT

Les livraisons seront possibles le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h00 à 17h00, et le mercredi matin de 8h00 à 12h00.

ARTICLE 10 : REMISE DES OFFRES

La date limite de remise des offres est fixée au 21 janvier 2014 à 18h00. **Le prix indiqué dans l'offre sera un prix. Le candidat est invité à préciser les délais de livraison à compter de la commande.** L'offre pourra être envoyée par courriel.

Un accusé de réception par courrier ordinaire sera transmis au candidat ou par courrier électronique, simplement en cas de demande du candidat.

ARTICLE 11 : DÉBUT DU MARCHÉ

Le marché prend effet dès la notification à l'attributaire. Il prend fin au 31 janvier 2015.

ARTICLE 12 : COORDONNÉES

Lycée Edouard Herriot
La Maladière
Sainte-Savine
10606 La Chapelle Saint Luc
☎ 03.25.72.15.50
☎ 03.25.72.15.99
ce.0101016A@ac-reims.fr

Sainte-Savine, le 18 décembre 2013

Le Proviseur

Jean-Luc GUILLAUME